

DAEU A (LITTÉRAIRE)

Résumé de la formation

Type de diplôme : DAEU

Domaine ministériel : Formations d'accès à l'université

Mention : Littéraire

Présentation

Le DAEU est un diplôme national homologué de niveau IV qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il est destiné aux personnes non titulaires du baccalauréat ou d'un équivalent

Objectifs

Le DAEU permet de:

- Reprendre des études supérieures (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi.
- Acquérir un diplôme permettant de passer des concours administratifs requérant un niveau IV.
- Obtenir un diplôme attestant d'un certain niveau de culture générale.

Informations supplémentaires

Candidature OBLIGATOIRE à partir du 23/04. Pour plus d'information consultez la page [DAEU ESPé Clermont Auvergne](#)

Contenu de la formation

La formation comprend 250 heures d'enseignement.

Les candidats doivent suivre 4 matières : 2 obligatoires et 2 optionnelles.

Matières obligatoires (150h) :

Plus d'infos

Durée : 1 an

Niveau d'étude : bac

Nature de la formation :
Diplôme

Langue d'enseignement :
Français

En savoir plus
[Site du CEAD](#)



- Français (75h)

- Anglais (75h)

Matières optionnelles (100h) :

Sont actuellement proposées en 2017 - 2018 :

- Mathématiques (50h)

- Histoire - Géographie (50h)

- Philosophie/culture générale (50h)

- Sciences de la Vie et de la Terre (50h)

Contrôle des connaissances

Lors de leur inscription, les candidats doivent opter pour l'une des formules suivantes :

- * **Examen global (par compensation)** : les 4 épreuves sont présentées au cours de la même session et sont affectées du même coefficient. L'examen est obtenu avec une moyenne générale au moins égale à 10/20. Si cette moyenne est inférieure à 10, les notes obtenues pour chaque module ne sont pas conservées l'année suivante.
- * **Examen par unités capitalisables** : les épreuves sont présentées au cours de sessions successives. Les 4 modules peuvent aussi être présentés lors d'une même session. La moyenne requise pour l'obtention du diplôme est de 10/20 au minimum pour chaque épreuve. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pendant 4 ans maximum. Le diplôme est obtenu dès lors où le candidat a capitalisé les 4 matières.

Aménagements particuliers

Une formation pouvant être suivie par les personnes en situation d'emploi.

Une formation fractionnable sur 4 années en fonction des disponibilités des candidats : il est en effet possible de suivre 1, 2 ou 3 modules par année.

Une formation avec un encadrement administratif, pédagogique et technique et la possibilité d'un tutorat dans les matières obligatoires en cas de difficultés.

Un suivi individualisé des candidats.

Une formation finançable par des organismes, des employeurs ou des OPCA.

Un tarif reprises d'études est appliqué en cas de financement personnel.

Conditions d'accès

En application de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires, sont admis à s'inscrire à l'université en vue de l'obtention de ce diplôme, les personnes ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins deux ans et satisfaisant à l'une des conditions suivantes :

- avoir au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de

l'examen et justifier à cette même date de 2 années d'activité professionnelle, à temps plein ou à temps partiel, ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale*

- avoir 24 ans ou plus au 1er octobre de l'année de l'examen.

** Pour l'inscription à l'université, sont assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale et pour la durée correspondante :*

- *le service national ;*
- *toute période consacrée à l'éducation d'un enfant ;*
- *l'inscription à Pôle Emploi ;*

- *la participation à un dispositif de formation professionnelle destinée aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification ;*

- *l'exercice d'une activité sportive de haut niveau.*

Les candidats étrangers doivent être en possession d'un titre de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année de l'examen.

Le délai entre la 1^{ère} inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années.

Il n'est pas possible de se présenter au diplôme en candidat libre.

L'inscription des candidats est soumise au dépôt d'un dossier de pré-inscription. Chaque candidat devra passer (en septembre) des tests de connaissances et de compétences dans les disciplines obligatoires. Ces tests de niveau ne sont pas sélectifs, ils permettront à chaque candidat de se positionner à l'ouverture de la formation. Si besoin, un candidat pourra être invité à participer à un entretien individuel avec l'un des responsables du diplôme.

Plus d'informations sur : www.uca.fr

Droits de scolarité

Les coûts de formation dépendent de la situation du candidat.

Adressez votre demande de devis par mail à :
christel.parisot@uca.fr

Pré-requis recommandés

Aucun diplôme ou niveau scolaire ne conditionne l'inscription au DAEU.

Les acquis d'un niveau Seconde permettent d'aborder la formation dans de bonnes conditions.

Poursuite d'études

Toute étude supérieure ou concours accessible par l'obtention d'un baccalauréat.

Composante

Clermont-Ferrand : Université Clermont Auvergne

Responsable(s)

COCHETEL Grégoire
gregoire.cochetel@uca.fr

DUBREUIL Sylvie
sylvie.dubreuil@uca.fr

Contact(s) administratif(s)

daeu.espe@uca.fr